ABEILLES COURONNEES PRODUCTIONS
SARL au capital de 8000€ euros
Siège social : 52 rue du Parc 93130 Noisy-Le-Sec
911 482 461 RCS Bobigny

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 Juin 2025

Le 3/06/2025
A 17h00

Les associées de la Société Abeilles Couronnées Productions se sont réunies ce jour au 52 rue du Parc 93130 Noisy-Le-Sec en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale est présidée par Mélissa Petitjean-Hèche (la « Présidente de séance ») en sa qualité d'associée gérante

La Présidente de Séance constate que les Associées présentes détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- Suite à l'AGE annuelle et selon l'article 225-248 du code du commerce, nécessité de décider la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes supérieures à la moitié du capital social.

Les associées reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués.

La discussion est ensuite ouverte. La présidente de séance fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

## RESOLUTION UNIQUE

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associées.

Associée Gérante
Mélissa Petitjean-Hèche



Associée
Stéphanie Girerd

